

Pacific Heads of Nursing & Midwifery Meeting

Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique

LES INFIRMIÈRES ENSEMBLE : UNE FORCE POUR LA SANTÉ MONDIALE

14–16 novembre 2023, hôtel Tanoa International, Nadi (Fidji)

Réglementation et accréditation régionales des soins infirmiers

Document présenté par Karen Hammad, Michelle Rumsey, directrice du Centre collaborateur de l'OMS pour les soins infirmiers, l'obstétrique et le développement sanitaire, Université de technologie de Sydney (UTS) ; Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud ; Conseil australien d'accréditation des soins infirmiers et obstétricaux

Point 3.2 de l'ordre du jour

La capacité à fournir des services de santé de qualité varie fortement dans le Pacifique, où le personnel infirmier et les sages-femmes représentent 74 % des professionnels de santé réglementés. Les processus et les normes d'obtention et de renouvellement d'un agrément varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, il n'existe pas de loi encadrant les soins infirmiers, les soins obstétricaux et les fonctions associées, tandis que dans d'autres, la réglementation est obsolète. Le manque de ressources et d'expertise technique ralentit les processus d'examen et de révision de la législation. La migration du personnel infirmier a des répercussions non négligeables sur les effectifs de santé, mais les données à cet égard sont limitées.

Le projet régional d'amélioration de la qualité (RQIP) a été réclamé lors de la Réunion des ministres de la Santé du Pacifique de 2022 afin d'appuyer une réglementation, une accréditation des programmes de formation et des normes de pratique uniformes dans les États et Territoires insulaires océaniques. La collecte de données a commencé et devrait être achevée d'ici janvier 2024 ; les rapports finaux et les recommandations devraient être élaborés plus tard en 2024.

Ces recommandations sont fournies aux pouvoirs publics et aux partenaires du développement afin de soutenir l'amélioration de la qualité à l'échelle régionale, et incluent des mesures pour mieux comprendre et gérer les répercussions de la migration du personnel infirmier.

1. CONTEXTE

Le personnel infirmier et les sages-femmes représentent 74 % des professionnels de santé réglementés et jouent un rôle crucial dans la prestation des soins aux populations vulnérables dans les États et Territoires insulaires océaniques, en particulier dans les zones rurales et isolées et les petits pays insulaires [1]. Au sein de la région océanique, la capacité à fournir des services de santé de qualité varie considérablement et la plupart des pays connaissent d'importantes pénuries de main-d'œuvre [1]. Des processus de réglementation et d'accréditation solides doivent être établis pour que le personnel infirmier et les sages-femmes soient à même de répondre aux besoins de la population en matière de santé et aux exigences de la couverture sanitaire universelle [2].

Le projet régional d'amélioration de la qualité (RQIP) a été réclamé lors de la [Réunion des ministres de la Santé du Pacifique](#) de 2022 [3] et est mis en œuvre conjointement par l'[Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud](#) (SPCNMOA) et le [Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé de l'Université de technologie de Sydney](#) (WHOCC UTS). Ce projet vise à soutenir l'élaboration d'une réglementation, d'un système d'accréditation des programmes de formation et de normes de pratique uniformes dans les États et Territoires insulaires océaniques.

2. PROGRÈS ET RÉALISATIONS

2.1 Vue d'ensemble du projet régional d'amélioration de la qualité

Le projet régional d'amélioration de la qualité a obtenu un financement d'amorçage de la part du [Conseil australien d'accréditation des soins infirmiers et obstétricaux](#) (ANMAC) en 2023 et réunit 14 États et Territoires insulaires océaniques (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu). La première phase du projet consiste à :

- (1) réaliser un examen complet de la réglementation et de l'accréditation de l'ensemble des programmes de formation aux soins infirmiers et aux soins obstétricaux dans les pays participants ; et
- (2) effectuer une évaluation globale des normes de compétence/pratique pour les fonctions associées aux soins infirmiers et aux soins obstétricaux dans les pays participants à tous les niveaux de pratique.

À l'issue de ces travaux, un rapport présentant une première version des normes communes relatives à la réglementation et à l'accréditation des programmes de formation aux soins infirmiers et aux soins obstétricaux et des programmes connexes dans les États et Territoires insulaires océaniques sera élaboré. Ce rapport fournira :

- a) les normes minimales ou les lignes directrices pour la réglementation et l'accréditation des cours de formation aux soins infirmiers et aux soins obstétricaux ;
- b) les normes minimales ou les lignes directrices pour les normes de compétences et le cadre de pratique applicables aux cours liés aux soins infirmiers et aux soins obstétricaux ;
et
- c) la mise en correspondance des normes minimales ou des lignes directrices avec le cadre de qualifications de chaque pays ou le Cadre océanique de qualifications.

Une fois le processus de consultation des principaux intervenants achevé, le rapport de projet final contiendra :

- des recommandations de principes clés à suivre pour élaborer une approche régionale de la réglementation et de l'accréditation ;
- des lignes directrices sur les normes minimales pour les personnes agréées (programmes de formation aux soins infirmiers, aux soins obstétricaux et programmes connexes) aux niveaux de pratique courants ;
- des recommandations concernant des lignes directrices communes pour le programme d'enseignement des cursus de soins infirmiers, de soins obstétricaux et des cursus connexes ; et
- des recommandations afin de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications entre les pays participants en utilisant le Cadre océanique des qualifications.

2.2 Progrès du projet régional d'amélioration de la qualité à ce jour

La collecte de données dans le cadre du projet régional d'amélioration de la qualité a débuté en juillet 2023. La première phase du projet est en bonne voie : la collecte de données a commencé dans 13 des 14 pays participants. Aux Fidji, la collecte des données est presque achevée et nous prévoyons que toutes les données auront été recueillies et compilées d'ici janvier 2024, en vue de l'élaboration du rapport préliminaire, puis du rapport final en 2024.

3. DÉFIS

3.1 Défis cernés par les chefs des soins infirmiers et obstétricaux

La majorité des chefs des soins infirmiers et obstétricaux des pays participants ont fait part de leur frustration de ne pas parvenir à donner la priorité à l'examen et à la révision des lois ayant trait aux soins infirmiers, aux soins obstétricaux et aux professionnels de santé en temps opportun. Dans certains pays, il n'y a pas de loi encadrant les soins infirmiers, les soins obstétricaux et les fonctions connexes, tandis que dans d'autres, la législation date d'il y a plusieurs dizaines d'années. De nombreux pays se sont lancés dans l'examen et la mise à jour de leur législation, mais manquent de ressources humaines et d'expertise technique pour accomplir cette tâche en temps voulu. Les chefs des soins infirmiers et obstétricaux demandent une aide technique pour accomplir cette tâche.

3.2 Différences au sein de la région

La collecte préliminaire de données révèle que la réglementation et l'accréditation varient considérablement selon les États et Territoires insulaires océaniques. Ces écarts s'expliquent à la fois par les différences intrinsèques de niveau de formation préalable à l'agrément pour les programmes préparatoires (infirmier·ère agréé·e, infirmier·ère auxiliaire/infirmier·ère auxiliaire autorisé·e et sage-femme) et par les critères d'accréditation utilisés pour garantir la qualité au sein de ces programmes préparatoires. Il existe également des différences notables entre les processus à suivre pour obtenir un agrément dans différents pays, notamment l'utilisation d'évaluations des compétences et d'examens préalables validés par un conseil national, l'utilisation de permis d'exercice provisoires pour les nouvelles personnes agréées, ainsi que les procédures de renouvellement des agréments et les frais associés à cette démarche. Dans certains pays, il n'y a pas de procédure de renouvellement et une personne est agréée à vie.

3.3 Migration du personnel infirmier et des sages-femmes

Malgré les répercussions importantes de la migration du personnel infirmier sur les effectifs de santé, soulignées par les participants et l'Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud, il existe peu de données sur les flux entrants et sortants de professionnels de santé dans les États et Territoires insulaires océaniques et dans la région. Sept États et Territoires insulaires océaniques figurent sur la [liste d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé de l'OMS \(2023\)](#) [4].

Le [Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé](#) (le Code) encourage l'élaboration d'un rapport semestriel sur le nombre d'agents de santé rejoignant ou quittant les rangs des professionnels de santé. Certains États et Territoires insulaires océaniques communiquent ces ensembles de données par le biais des comptes nationaux des personnels de santé chaque année, bien que ces informations ne soient pas complètes. Les ensembles de données disponibles peuvent être consultés sur le [portail des comptes nationaux des personnels de santé](#). Si la majorité des États et Territoires insulaires océaniques disposent d'autorités nationales désignées, peu d'entre elles ont soumis des rapports [5]. Par conséquent, la capacité à effectuer un suivi des répercussions de la migration du personnel infirmier et des sages-femmes sur les États et Territoires insulaires océaniques en temps réel est limitée.

4. ORIENTATIONS FUTURES

4.1 **Recommandations à l'intention des pouvoirs publics/directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique :**

- 4.1.1 S'engager à examiner et renforcer les systèmes de réglementation des professions dans les États et Territoires insulaires océaniques en révisant les **lois relatives aux soins infirmiers, aux soins obstétricaux et aux professionnels de santé** de manière à actualiser la réglementation et à favoriser un recrutement efficace de personnel infirmier et de sages-femmes qualifiés au sein des services de santé afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité.
- 4.1.2 S'engager à renforcer les **processus d'agrément** pour les professions soumises à un agrément telles qu'infirmier·ère agréé·e, sage-femme agréé·e, infirmier·ère praticien·ne et infirmier·ère auxiliaire/infirmier·ère auxiliaire autorisé·e dans les États et Territoires insulaires océaniques.
- 4.1.3 S'engager à examiner et à renforcer les systèmes de réglementation afin de garantir un **solide processus d'accréditation des programmes préparatoires de soins infirmiers et de soins obstétricaux professionnels** afin de valoriser les étudiants diplômés qui sont « aptes à la pratique » et possèdent les connaissances, les compétences et les qualités nécessaires pour contribuer à la concrétisation de la couverture sanitaire universelle et des autres priorités de la population en matière de santé.

4.1.4 Réfléchir à l'**harmonisation de la réglementation professionnelle relative à l'agrément et à l'accréditation** entre les différents États et Territoires insulaires océaniques, ainsi qu'à la création d'**accords de reconnaissance mutuelle** afin de réduire les formalités administratives et d'œuvrer en faveur de pratiques normalisées.

4.1.5 Réfléchir à la création d'un **registre actualisé en temps réel** du personnel infirmier et des sages-femmes en Océanie, qui puisse être utilisé au sein des systèmes de santé et des organismes de réglementation nationaux. La création d'un tel registre faciliterait la collecte de données précises sur la migration du personnel infirmier au sein de notre région.

4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :

4.2.1 Octroyer des fonds pour employer un conseiller technique qualifié afin d'appuyer l'examen et l'élaboration des lois nationales en lien avec les soins infirmiers, les soins obstétricaux et les professionnels de santé dans les Pays et Territoires insulaires océaniques. La plupart des pays participant au projet régional d'amélioration de la qualité ont réclamé une aide de ce type.

4.2.2 Fournir des fonds pour permettre aux membres de l'Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud d'organiser une réunion de trois jours en 2024 afin de parvenir à un consensus concernant les conclusions du projet régional d'amélioration de la qualité.

4.2.3 Contribuer à financer l'élaboration d'une approche régionale de la réglementation des professions liées aux soins infirmiers et obstétricaux nécessitant un agrément dans les États et Territoires insulaires océaniques. Les processus d'agrément doivent inclure un agrément initial, ainsi qu'un renouvellement et une évaluation périodiques.

4.2.4 Contribuer à financer l'élaboration d'une approche régionale de l'accréditation des programmes préparatoires de soins infirmiers et obstétricaux professionnels dans les États et Territoires insulaires océaniques.

4.2.5 Contribuer à financer un examen des répercussions de la migration du personnel infirmier et des leviers politiques qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer le maintien en poste du personnel infirmier dans les États et Territoires insulaires océaniques.

5. BIBLIOGRAPHIE

1. Organisation mondiale de la Santé, 2020. *La situation du personnel infirmier dans le monde – 2020 Investir dans la formation, l’emploi et le leadership*. Genève. ISBN 978-92-4-000327-9. [La situation du personnel infirmier dans le monde – 2020 : investir dans la formation, l’emploi et le leadership \(who.int\)](#)
2. Organisation mondiale de la Santé, 2021. *Global strategic directions for nursing and midwifery 2021-2025*. Genève. ISBN 978-92-4-003386-3. [The WHO Global Strategic Directions for Nursing and Midwifery \(2021–2025\)](#)
3. Rapport de la quatorzième Réunion des ministres de la Santé du Pacifique organisée par Tuvalu avec le soutien de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Communauté du Pacifique (CPS), publié en septembre 2022. Disponible à l’adresse : <https://www.who.int/westernpacific/about/how-we-work/pacific-support/pacific-health-ministers-meetings>, consulté le 13/09/2023.
4. Organisation mondiale de la Santé, 2023. *WHO report on global health worker mobility*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023. Licence CCBY-NC-SA 3.0 IGO.
5. Réunion des ministres de la Santé du Pacifique, 2023. *Rethinking Human Resources for Health*, document de travail préparé pour la quinzième Réunion des ministres de la Santé du Pacifique, Tonga. Disponible à l’adresse : [Rethinking-human-resources-for-health-phmm-paper.pdf \(who.int\)](#), consulté le 13/09/2023.